



QUALIFELEC

PRÉFÉREZ L'EXCELLENCE

CERTIFICAT DE QUALIFICATION

N° 122457

Valable du 29/06/2024 au 28/06/2025

SOCIETE D INSTALLATIONS
ELECTRIQUES
16 RUE DES FLANDRES

60410 VILLENEUVE SUR VERBERIE

RAISON SOCIALE : SOCIETE D INSTALLATIONS ELECTRIQUES
DENOMINATION COMMERCIALE : SOCIETE D INSTALLATIONS ELECTRIQUES

SIRET : 43449920800024
Forme Juridique : SARL
Responsable légal : MIDA XAVIER
N° Dossier : 44-RA-18189-60
N° Client : 18189

Tel : 0682044843
E-mail :
societe.dinstallationeclairage@orange.fr
Assurance Responsabilité Civile : ALLIANZ
IARD
Assurance Décennale : ALLIANZ IARD

Qualification selon référentiel : Installations Électriques Logement Commerce Petit Tertiaire - LCPT

Indice	Classification	Date d'attribution	Date fin de cycle
LCPT : LCPT	Classe 3 (9 à 19 exécutants)	29/06/2023	28/06/2027
Mention			
CMO : Colonnes Montantes		29/06/2023	28/06/2027
RGE : Reconnu Garant de l'Environnement		29/06/2023	28/06/2027
Catégories de travaux			
Ventilation mécanique		29/06/2023	28/06/2027
Radiateurs électriques dont régulation		29/06/2023	28/06/2027

Pour conserver la validité de sa qualification, l'entreprise doit satisfaire aux exigences du suivi annuel administratif.



Scannez ce code pour vous assurer de l'authenticité de ce document.
En cas de suspicion, contactez Qualifelec :
<https://www.qualifelec.fr/contact>

Nous informons que quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations, notamment la falsification ou l'établissement de faux documents, et l'utilisation de tels documents, se verra radié de Qualifelec et perdra toute qualification obtenue.

Edité le 15 mai 2024

Thierry SCHOTT
Président de Qualifelec

Certificat réédité
le 01/07/2024.

Annule et remplace
le précédent.

Visitez notre site : www.qualifelec.fr

Association Professionnelle et Technique des Entreprises du Génie Électrique, Énergétique et Numérique
109 rue Lemercier, 75017 PARIS - Tél : 01.53.06.65.20 / Email : contact@qualifelec.fr
Association LOI 1901 - SIRET 308 091 586 00039 - APE 9411Z

EN/0103-G